

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-066

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 30
 votants : 31

OBJET :

Gâte-Bourdela
Construction d'un giratoire
Plan de financement
prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, , Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Marie-Françoise DUVERGER.

Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX

SECRETAIRE : Justine McCOMISH LORAIN

Considérant la nécessité d'assurer un accès sécurisé au lotissement artisanal de Gâte-Bourdela, la Communauté de Communes, autorisée par le Département de la Haute-Vienne, va aménager un giratoire sur la RD 704 au droit de l'entrée dudit lotissement, ce qui va permettre de réduire la vitesse de circulation et améliorer la visibilité de la zone d'activité ;

Considérant que ce giratoire sera construit sur le domaine public départemental, cet aménagement donnera lieu à la signature d'une convention d'autorisation de voirie entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté de Communes ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel de construction d'un giratoire à Gâte-Bourdela tel que présenté ci-dessous :

Construction d'un giratoire sur la RD704 au droit de l'entrée du lotissement artisanal de Gâte-Bourdela					
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)			
Nature	Montant	Organismes		Montant	Pourcentage
Travaux	374 082,45 €	Etat	Contrat de ruralité - FSIL	120 000 €	30 %
Travaux autres réseaux	10 495,08 €	Conseil Départemental 87	CDDI	160 000 €	40 %
Frais de maîtrise d'œuvre et ingénierie	15 422,47 €	Sous-total :		280 000 €	70 %
		Autofinancement :		120 000 €	30 %
TOTAL :	400 000 €	TOTAL :		400 000 €	100 %

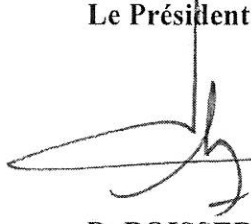
Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017750150-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :


- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation, de voirie avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, ainsi que tout document se rapportant au présent dossier.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170615-DC2017750150-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.